



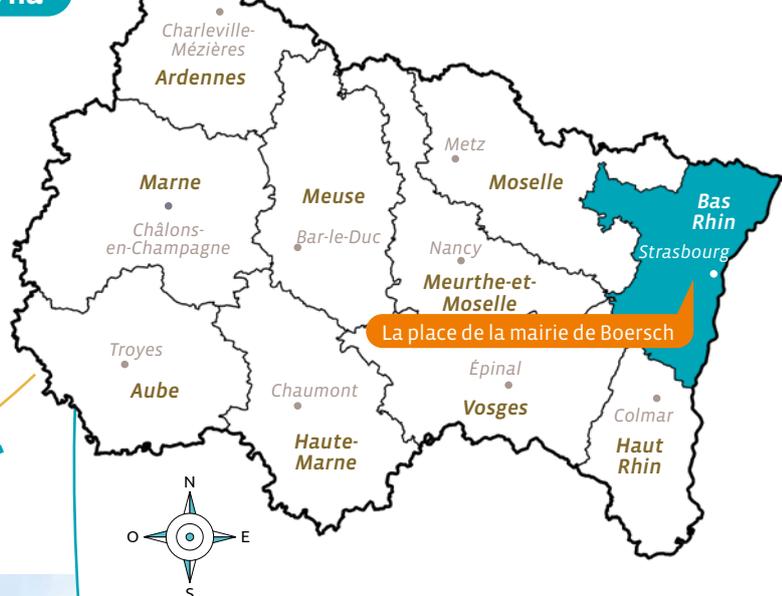
Site classé

Date de protection : 20 juillet 1938 ~ Superficie : 0,10 ha

La place de la Mairie de Boersch

Boersch

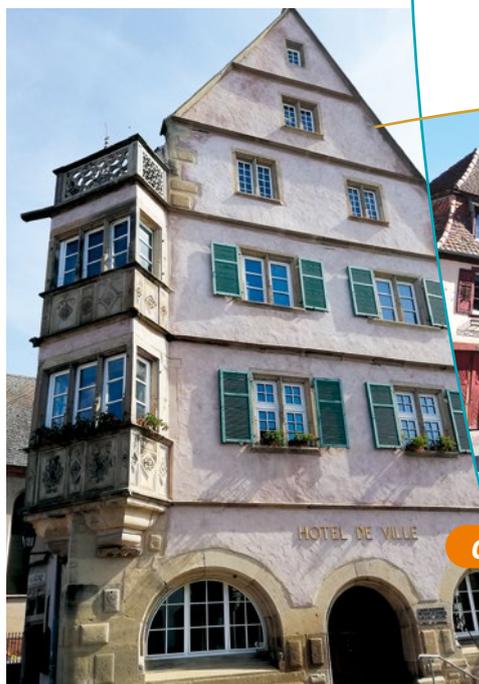
La ville de Boersch possède trois anciennes portes. Franchissant la porte Basse (Niedertor), on atteint la place sur laquelle s'élèvent l'Hôtel de ville et plusieurs maisons anciennes.



La place de la mairie de Boersch

L'Hôtel de Ville est un magnifique bâtiment Renaissance du XVI^e siècle, comportant un très bel oriel à deux étages et un escalier à vis logé dans une tourelle. La tourelle porte la date de 1572 et l'oriel de 1615.

En face, on peut admirer un puits à six seaux datant de 1617 de style Renaissance. Il est constitué de trois colonnes portant un couronnement en forme de baldaquin et de trois poulies en métal. Les noms de l'architecte et des notables qui ont permis sa construction grâce à leurs dons sont gravés sur un côté. On remarque également des visages sculptés sur les chapiteaux des colonnes. Tout en haut se dresse l'emblème aux deux poissons de la ville de Boersch.



Hôtel de ville vue de face



Puits et maison vigneronne

Critères de classement

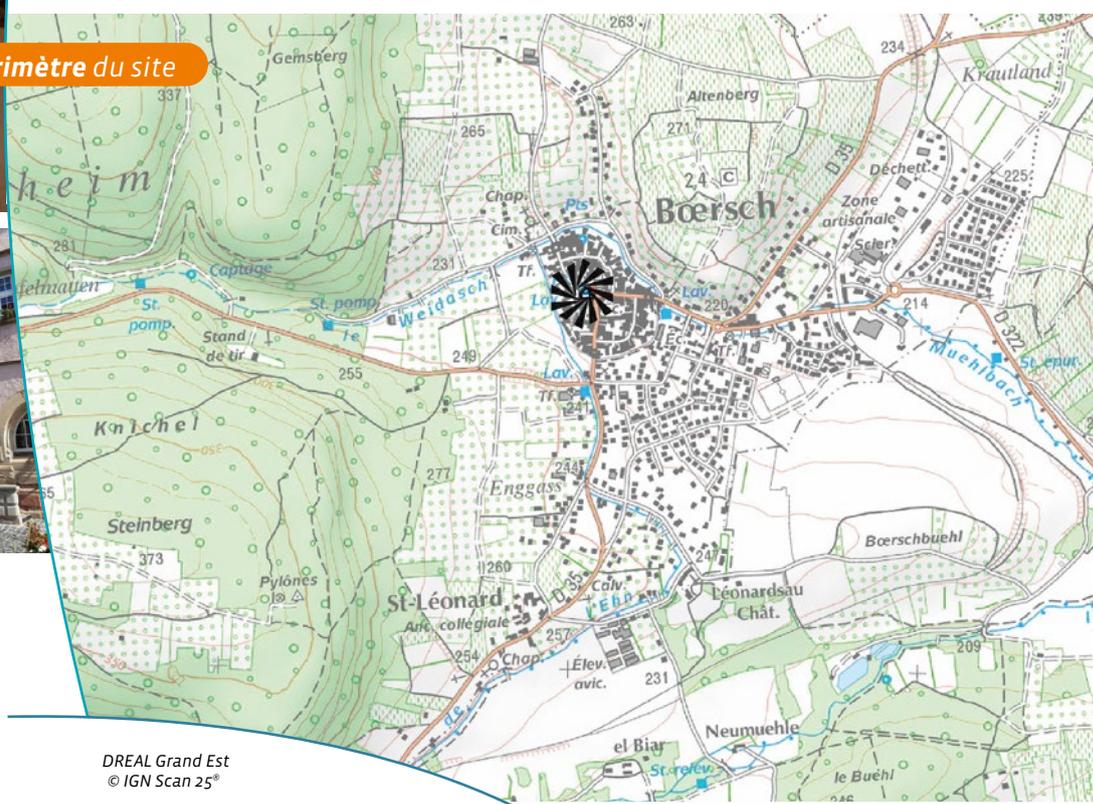
→ Pittoresque, artistique, scientifique, historique, légendaire



La place de la mairie de Boersch



Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25^e

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Aucune

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.

Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63

